

Mémoire

Sur le

*PROJET MINIER MATAWINIE À SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
PAR
NOUVEAU MONDE GRAPHITE*

Soumis au BAPE

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Par : May Dagher
Résidente de Saint-Michel-des-Saints
20 février 2020

Résidente de Saint-Michel-des-Saints (SMDS) depuis 1998, j'ai choisi la région de la Haute-Matawinie pour sa beauté sauvage, pour ses lacs, pour son cachet pittoresque. Je m'y ressource dans mes promenades dans les bois, je savoure le silence de la nature, je regarde au loin, très loin pour le plaisir du regard et pour le repos de l'œil.

En 2016, j'apprends au tournant d'une discussion qu'une mine à ciel ouvert pourrait avoisiner le splendide parc national du Mont-Tremblant et se situer dans le bassin versant du majestueux parc régional du Lac-Taureau, un des plus grands plans d'eau à proximité de Montréal, immense de 270 km de berges et de plages. Un endroit exceptionnel réputé pour sa villégiature et en plein essor récréotouristique. Vraiment ? Qu'elle ne fût ma surprise ! Je m'informe et plus je m'informe et plus je suis déçue... Je me sens interpellée, je m'implique et je plonge dans la cause de la mobilisation d'opposition.

Avec de petits moyens et à la hauteur de nos connaissances, nous débutons une campagne de sensibilisation auprès des citoyens, plusieurs prennent le temps d'écouter, de s'informer. À l'inverse, nous n'obtenons pas d'écoute de nos élus. Tout va bien dans le meilleur des mondes pour nos instances, pour la MRC, pour la chambre de commerce, il s'agit là d'un projet qui va révolutionner SMDS avec en prime le respect de l'environnement !

Plus nous avançons et plus nous constatons que les moyens financiers incommensurables, la campagne de relations publiques des plus féroces et des plus aiguës du promoteur gagne une large frange des citoyens et porte fruits.... En effet, peut-on être contre la vertu ? Comment ne pas croire à la ruée vers l'or quand on se fait dire haut et fort qu'il s'agit d'un projet qui redynamisera l'économie, qui sera exécuté dans le respect de l'environnement, qu'il s'agit d'un projet **VERT**, un projet qui tend au respect de la transition énergétique... On se croirait dans un épisode de la série *Alice au pays des merveilles* avec pour thème : Le premier projet minier **VERT** au Québec ! L'innovation commence à SMDS !

Et pourtant.... Dans les faits, nous avançons vers un éventuel désastre de l'environnement, doucement mais sûrement... Les belles forêts se verront amputées (déforestation d'une importante partie du territoire contigu à la municipalité), des espèces animales seront menacées, la qualité de l'air se dégradera, le paysage sera démantelé à perpétuité par des montagnes de déchets miniers, l'eau de surface et souterraine (ressource naturelle) se retrouvera polluée, **contaminée pour 100 ans et plus**, la santé et à la qualité de vie de beaucoup de citoyens se verra en péril (bruit, poussière, dynamitage, trafic, etc.), bref, l'envers de la médaille du projet **VERT** !

Deux exemples parmi tant d'autres, pour illustrer le rêve que vend le promoteur, une campagne de relations publiques à toutes épreuves ! Celui-ci vante :

- *Une méthodologie révolutionnaire de stockage des déchets miniers (elle n'existe pas, il le reconnaît lui-même)...* Qu'advient-il, quand, de retour aux méthodes traditionnelles, celles-ci se dégraderont au bout de leur cycle de vie ?
- Une mine 100% électrique, « **Vert** » ! Le promoteur reconnaît lui-même qu'elle ne le sera probablement pas...

La réalité virtuelle n'a pas de vertus miraculeuses, elle comporte ses limites. Ce n'est pas le bombardement de vidéos en dimension 3 D d'un plan de restauration du site qui pourrait nous faire croire à une démarche de mise en valeur du patrimoine culturel !

Des 16 principes fondamentaux de la Loi sur le développement durable, trois d'entre eux m'interpellent grandement:

k « **protection du patrimoine culturel** » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;

l « **préservation de la biodiversité** » : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;

m « **respect de la capacité de support des écosystèmes** » : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;

Quand on évoque nos peurs, nos craintes, on tente de nous rassurer : le projet va se concrétiser dans les règles de l'art, on va les surveiller, etc. Exemple d'une interrogation qui persiste et à laquelle je n'obtiens pas de réponses : Comment pourrait-on stopper, lors de la fonte des neiges, le ruissellement de l'eau sur la montagne de déchets miniers toxiques qui, inexorablement se dirigera vers le Lac Taureau en passant par les ruisseaux et rivières ?

Malgré le plan des pratiques en matière de développement durable inclus à son modèle d'affaires, le promoteur, lors de l'exercice du BAPE, a démontré à plusieurs égards un manque de transparence dans ses réponses à des questions simples «qui, quoi, quand, comment ... ». De multiples failles (techniques et autres) du projet persistent. La viabilité du projet ne semble pas être démontrée selon deux analyses d'experts indépendants. Bref, nous sommes loin d'un projet véritablement durable.

À l'essentiel de nos inquiétudes soulevées dans le cadre de l'exercice du BAPE, nous n'avons malheureusement pas obtenu de réponses rassurantes.

Ma grande inquiétude ?

- Que le promoteur présente des modélisations d'impacts et des mesures d'atténuation qui, sur le fond, ne tiennent pas la route, mais qui, finalement, lui permettront d'obtenir son certificat d'autorisation dans le cadre des lois actuelles.

Mes souhaits ?

- La reconnaissance de la Haute-Matawinie comme un milieu sensible incompatible avec l'industrie minière du graphite.
- La préservation du patrimoine actuel en guise de legs aux générations futures.
- La continuité du développement d'une économie régionale saine et diversifiée en Haute-Matawinie, qui préservera jalousement l'intégrité de ses atouts les plus précieux (nature sauvage, qualité des eaux et de l'air, beauté et tranquillité des lieux) pour créer un développement véritablement durable.
- Tenir compte dans le cadre d'une décision ultime des drapeaux rouges soulevés quant aux risques que représente le projet d'un point de vue économique, environnemental et sociétal.